



Ville de Pontivy

Commission culture, patrimoine, tourisme et animations

Compte-rendu de la réunion du 23 octobre 2014

C30 -2014-004

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Laurence KERSUZAN, adjointe
M. Philippe AMOURETTE, conseiller municipal
M. Georges-Yves GUILLOT, conseiller municipal
Mme Madeleine JOUANDET, conseillère municipale
M. Jean-Pierre DUPONT, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Mme Adeline GONNARD, directrice éducation et animation
Mme Anne BOCQUET, médiatrice du patrimoine

1/BILAN DE LA SAISON 2014 DU CAMPING ET DE L'AUBERGE DE JEUNESSE

CAMPING

Nombre de nuitées	Juin	juillet	août	septembre	Total
2011	181	809	1291	72	2353
2012	171	931	974	200	2276
2013	183	947	1214	263	2607
2014	221	1056	1387	209	2873

AUBERGE DE JEUNESSE

Nombre de nuitées du 01/06 AU 30/09	2011	2012	2013	2014
	1921	2181	1792	2225

2/ MÉDIATION

Bilan des journées européennes du patrimoine (20 et 21 septembre 2014)

Malgré la fermeture du château des Rohan et les nombreuses activités proposées à ces dates (journée « En ville sans ma voiture » le samedi 21 septembre, festival « En voie d'expression » du 19 au 21 septembre), plus de 1100 visites ont été comptabilisées.

La découverte de l'hôtel de ville, qui couplait une rencontre avec les élus et une présentation de la restauration du décor mural de la salle du conseil municipal, a connu un fort succès avec environ 260 visiteurs. Les espaces ouverts pour la première fois au public lors des journées du patrimoine (local des Amis de Pontivy, Espace Kenere avec découverte de la réserve de la médiathèque et du magasin des archives) ont également trouvé leur public, certes peu nombreux mais particulièrement intéressé. Excepté les visites guidées de la ville qui n'ont pas beaucoup attiré cette année, les autres sites ont conservé une fréquentation relativement stable.

	2012	2013	2014
1- CHÂTEAU	1533	1837	Sans objet
2-HÔTEL DE VILLE	123	Env. 240	Env. 260
3- THEATRE	Sans objet	192	194
4- ESPACE KENERE	Sans objet	Sans objet	29
5- VISITES VILLE	71	123	59
6- BAINS-DOUCHES	Sans objet	Env. 150	Sans objet
6-NOTRE-DAME de la HOUSSAYE	188	311	119
7-SAINT-MÉRIADEC DE STIVAL	90	n.c.	n.c.
8-SAINTE-TRÉPHINE	157	79	97
9-SAINT-JOSEPH	227	123	191
10-Musée du collège des SAINTS-ANGES	71	161	112
11-CRIS	Env. 50	Env. 45	56
12- AMIS DE PONTIVY	Sans objet	Sans objet	48
TOTAL (estimation nombre de visites)	2510	3261	1165

n.c. = non comptabilisé.

Bilan de la balade « patrimoine caché, nature, légendes » du 12 octobre 2014

Associant les services agenda 21, archives, espaces verts et patrimoine ainsi que l'association Bretagne vivante, la balade « patrimoine caché » portait cette année sur le quartier de Tréleau. Cette balade, qui a pour but de faire découvrir le patrimoine de la ville sous des angles méconnus, permet aussi de mieux faire connaître l'action de la ville et de ses services. Malgré les mauvaises conditions météorologiques, 55 personnes ont pris part à la balade.

Outils de médiation 2014

1- Panneaux d'interprétation

Récemment vandalisé, un panneau du circuit vieille ville a été remplacé (panneau n° 16 – le château). Validé par le service régional de l'inventaire, son texte a été actualisé afin de prendre en compte les dernières recherches scientifiques. Dégradée par le temps, la signalétique d'orientation a également été revue. Les poteaux et plaques d'orientation seront installés avant la fin de l'année.

Cette opération, d'un montant de 2129,90€ HT, pourra bénéficier d'une subvention du conseil régional dans le cadre de sa politique d'aide à la valorisation du patrimoine des villes membres de l'Union des villes d'art et d'histoire et villes historiques de Bretagne (maximum 30 % du montant des travaux HT).

2- Livrets d'accompagnement

Très appréciés par les visiteurs mais aussi par le public scolaire, les livrets suivants, épuisés, ont été réimprimés :

- ▲ circuit du patrimoine napoléonien :
 - adultes (3 versions bilingues)
 - enfants : français
- ▲ circuit du patrimoine vieille ville :
 - adultes : français-breton.

La mise en page des livrets du circuit napoléonien en anglais-allemand et italien-espagnol a été modernisée sur le modèle du livret français-breton.

Comme toutes les publications du service patrimoine, ces livrets sont mis gratuitement à disposition du public à l'office de tourisme, en mairie (version française uniquement), ainsi que sur le site internet de la ville.

Le montant total de l'opération est de 3379 € HT (graphisme, traduction, impression).

3/ TRAVAUX DE RESTAURATION

Retable sud de l'église Saint-Mériadec de Stival

La réunion de lancement du chantier a eu lieu le mercredi 22 octobre. Les travaux débiteront début janvier. Sauf imprévu majeur en cours de chantier, ils seront achevés pour le pardon de saint Mériadec du 31 mai 2015. Pendant la durée du chantier, les cérémonies seront déplacées à l'église Notre-Dame-de-Joie.

Église Saint-Mériadec de Stival : restauration de la tour-clocher

Plusieurs réunions avec la conservation régionale des monuments historiques, le service territorial d'architecture et du patrimoine (architecte des bâtiments de France) et divers spécialistes (architecte, campaniste) ont permis d'envisager un parti de restauration plus respectueux de l'édifice et de son usage que celui initialement envisagé. Alors que le premier projet envisageait la sortie définitive des cloches de la tour comme préalable indispensable à la restauration de celle-ci, ce nouveau projet devrait positionner différemment les cloches dans la tour afin de permettre la restauration de sa charpente. Les cloches ne pourront plus être sonnées à la volée mais le système de tintement pourra simuler une sonnerie à la volée. Le maître d'œuvre doit désormais chiffrer ce nouveau projet et fournir à la ville le dossier de consultation des entreprises.

Église Saint-Mériadec de Stival : opération d'archéologie préventive

Dans le cadre du réaménagement du bourg de Stival, un diagnostic d'archéologie préventive sera pris en charge par le service départemental d'archéologie. En effet, deux édifices religieux dédiés à Saint Pierre se sont succédé sur le placître de l'église (le premier détruit au milieu du 19^e siècle, le second en 1931). Cette intervention vise à identifier la nature et l'état de conservation des vestiges archéologiques susceptibles d'être conservés, voire valorisés, dans le projet de réaménagement du bourg. Prévu pour une durée de 3 à 4 semaines, le diagnostic devrait avoir lieu au printemps 2015.

4/ CHATEAU DES ROHAN

A) Du monument à un projet de valorisation

Deux "chantiers"

-1 La reconstruction de la courtine sud (à considérer d'ores et déjà comme une phase du projet de valorisation) cf réunion du 4 novembre

- 2 le projet de valorisation

Objectif:

Redonner au site toute sa dimension patrimoniale, le transformer en véritable lieu culturel

A) Le château, premier objet de la visite (créer un parcours cohérent pour le visiteur valorisant l'architecture et l'histoire du site , ce qui nécessite la reconquête d'espaces actuellement inexploités ou utilisés de façon inadéquate)

B) Une "exposition" pérenne sur le château et son territoire (scénographie à créer et lieu à définir)

C) Animer le château (animations régulières et manifestations, travail avec le tissu associatif local et autres partenaires pour une réappropriation du site par la population) (cf. également le rôle de la fondation du patrimoine et des associations qui pourraient animer la souscription)

D) Intégrer le château dans l'espace urbain et le territoire (traiter les abords et la cour, inclure le site dans des circuits de cheminement doux ou autres)

Méthodologie de construction du projet

I -Créer un comité de pilotage (élus, historiens ou autres en fonction des besoins, administratifs en charge du suivi, professionnel ayant l'expérience d'un site de même nature , partenaires financiers dont en priorité la DRAC, partenaires de la convention avec la fondation du patrimoine)

Ce comité doit comprendre toute personne intéressée pas le projet et souhaitant prendre part à la réflexion.

Le projet va de pair avec un programme architectural , redistribuant espace par espace les différentes fonctionnalités du château: scénographie pérenne, expositions temporaires, accueil - boutique, lieux d'animations, lieux de stockage etc.

Le comité de pilotage intègre en fonction de l'avancement du projet les partenaires , experts dont les compétences sont indispensables à l'élaboration du programme (limites à définir)

II) Actions à réaliser très rapidement

a) Un état du site exhaustif :

- du bâti
- des collections (quoi et qu'en faire)

- de tous les documents afférents au château
(acquis, lacunes, recherches à faire) la valorisation passera par la prise en compte des recherches historiques, archéologiques ou autres sur le château.

b) Un diagnostic ERP, accessibilité et mise aux normes diverses

III) Phases d'élaboration du projet

- Une phase avec analyse des possibles (éléments prospectifs et hypothèses) (travail du comité de pilotage)

- Une phase de mise au point du projet définitif avec programmation (travail d'un cabinet d'études) Analyse des coûts et moyens, choix de priorités.

Il s'agit un projet de long terme, mais avec une mise en œuvre rapide et visible dès la reconstruction de la courtine

A retenir :

- Un accompagnement du projet avec des actions de sensibilisation
- Un phasage du projet en fonction des possibilités d'ouverture au public
- Une mise en route progressive du programme d'animations

B) INTERET D'UN APPEL AU MECENAT POUR ACCOMPAGNER LE PROJET

Intérêts d'une campagne de mécénat :

- ♣ diminuer la part d'autofinancement de la collectivité ;
- ♣ fédérer la population locale autour d'un projet de sauvegarde du patrimoine (étape de la réappropriation, par les Pontivyens, de ce monument emblématique de la ville)
- ♣ renforcer le lien social, générer un élan citoyen (cf. objectif Agenda 21) ;
- ♣ pouvoir bénéficier de la prime « skoaz ouzh skoaz » (SOS) du conseil régional (dispositif permettant à toute commune rassemblant au moins 1% du montant des travaux sous forme de don(s) d'obtenir une prime complémentaire du conseil régional, en plus de la subvention initiale).

Avantages du recours à la Fondation du Patrimoine :

NB : La Fondation du patrimoine est une association créée en 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997. Elle a pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine national. Elle est habilitée à octroyer des aides fiscales aux propriétaires privés et à redistribuer des fonds publics aider les collectivités locales dans leurs projets de restauration.

- ♣ collecter des dons de particuliers et d'entreprises et faire bénéficier ceux-ci de déductions fiscales (cf. statut de la Fondation, reconnue d'utilité publique) ;
- ♣ bénéficier de l'expertise de la Fondation ;
- ♣ bénéficier d'une campagne de communication prise en charge financièrement par la Fondation ou par le mécénat d'entreprise ; toucher un plus large public grâce à la réputation et au réseau de la Fondation ;
- ♣ bénéficier d'une subvention complémentaire attribuée par la Fondation du Patrimoine aux collectivités ayant réussi à susciter une mobilisation populaire exemplaire (dans certaines conditions*).

* à partir de 50 donateurs et de 5 % du montant des travaux subventionnables collectés en dons, la Fondation peut reverser une subvention à hauteur de 20 % des dons collectés.

Public visé

Habitants, commerçants, entrepreneurs locaux, touristes et toutes les autres personnes pouvant manifester un attachement au site.

Les différents moyens de donner :

- ♣ le mécénat financier :
 - mécénat populaire = souscription publique
 - mécénat d'entreprise ;
- ♣ le mécénat en nature (don de matériaux par exemple) ;
- ♣ le mécénat de compétence (pour l'imprimeur éditant les flyers et affiches par exemple) ;
- ♣ le produit-partage (« charity business ») : pour chaque produit vendu, l'entreprise s'engage à reverser à la Fondation une partie du prix au profit du projet de restauration du patrimoine.

Procédure :

- ♣ lancement de la souscription une fois le projet de restauration clairement défini et le plan de financement établi (cf. subventions État, conseil régional, conseil général) ;
- ♣ signature d'une convention bipartite (commune/Fondation) ou tripartite (commune/Fondation/ association), ce qui est fortement recommandé par la Fondation pour rendre la campagne de mécénat fructueuse ;
- ♣ campagne de communication :
 - flyers-bulletins de souscription et affiches édités par la Fondation en accord avec la commune, possibilité de souscription en ligne sur le site de la Fondation ;
 - à compléter par une stratégie de communication propre à la ville (presse, réseaux sociaux etc)
- ♣ animations : pendant toute la durée des travaux, il revient à la commune d'organiser des manifestations pour faire connaître le projet et susciter les dons ; rôle essentiel de l'association partenaire ;
- ♣ collecte des dons par la Fondation et émission de reçus fiscaux à l'intention des donateurs ;
- ♣ la souscription dure le temps du chantier (de la signature de la convention à la fin des travaux) ;
- ♣ à la fin des travaux, reversement des dons à la collectivité (moins une retenue de 3 % correspondant aux frais de gestion).

La question de l'association partenaire :

- ♣ suggestion : créer une association spécifiquement dédiée à la sauvegarde du château :
 - nécessité d'un petit noyau de personnes passionnées et disponibles pour s'investir dans la mise en place d'un véritable programme d'animations ;
 - à long terme, cette association pourrait être pérennisée et soutenir l'activité du château rouvert (modèle des « Amis de musée » ou « Amis de monument historique »).